

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/SPS/GEN/408
20 juin 2003

(03-3314)

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: espagnol

RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS MENÉES PAR L'OIRSA DANS LE CADRE DE L'ACCORD SUR L'APPLICATION DES MESURES SANITAIRES ET PHYTOSANITAIRES

Intervention de l'Organisme international régional contre les maladies des plantes
et des animaux (OIRSA) à la réunion des 24 et 25 juin 2003

Audit des procédures de contrôle, d'inspection et d'homologation prévues à l'Annexe C de l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS)

1. Les résultats de l'audit des procédures de contrôle, d'inspection et d'homologation des huit pays membres de l'Organisme sont accessibles sur le site Web de l'OIRSA (www.oirsa.org.sv). Cet audit a pris fin en février 2003 et nous avons signalé cette activité au Comité à la réunion du mois d'avril 2003.

Projet de soutien au commerce des produits agricoles par l'application harmonisée des mesures sanitaires et phytosanitaires en Amérique centrale.

2. En mars 2003, le projet mené par l'OIRSA en coopération avec la Banque interaméricaine de développement (BID) a débuté. Ce projet s'insère dans le Plan Puebla Panamá et son principal objectif est de contribuer à faciliter le commerce des produits agricoles des pays de la région, au moyen de l'harmonisation des prescriptions agrosanitaires et du renforcement structurel des organismes responsables de l'hygiène des produits agricoles de ces pays.

Élaboration de documents techniques

3. Des affiches et des brochures d'information sur la "maladie à virus du Nil occidental" ont été élaborées, dans lesquelles sont précisées les particularités suivantes de la maladie: origine et répartition, caractéristiques de l'agent transmetteur, épidémiologie, signes cliniques, maladies différentielles, diagnostic en laboratoire, prévention et traitement.

4. Des bulletins "Actualidad alimentaria" (actualité alimentaire) ont été élaborés, dans lesquels se trouve compilée et analysée la Loi n° 107-188 des États-Unis sur la sécurité en matière de santé publique et la préparation en prévision du bioterrorisme et la lutte contre celui-ci. En outre, des séances d'information sur cette loi ont eu lieu au Honduras et à El Salvador.

5. Le document "Claros de los productos alimenticios almacenados en la Región del OIRSA" (éclaircissements sur les stocks de produits alimentaires des pays de l'OIRSA) a été publié.

Nouveau Directeur exécutif de l'OIRSA

6. Depuis le 1^{er} avril 2003, le poste de Directeur exécutif de l'OIRSA est confié à M. Oscar Manuel Gutiérrez R., de nationalité salvadorienne, qui sera chargé de diriger l'organisation pendant ces quatre prochaines années. Désormais, la nouvelle stratégie de l'OIRSA sera fondée sur la mise en œuvre des politiques suivantes:

- a) renforcement institutionnel;
- b) incidences scientifiques et techniques;
- c) services stratégiques;
- d) hygiène des produits agricoles;
- e) alliances et associations;
- f) viabilité des institutions.

Soutien au renforcement institutionnel des pays

7. Une opération de renforcement institutionnel des services sanitaires et phytosanitaires a été réalisée à El Salvador avec le soutien de l'OIRSA, des ateliers participatifs ayant été tenus avec le concours des secteurs public et privé et des universités de ce pays. Ce renforcement s'accompagnera de la définition d'une nouvelle structure organisationnelle et de l'élaboration de programmes stratégiques pour cette institution.

Adhésion de la République dominicaine à l'OIRSA

8. La 50^{ème} réunion ordinaire du Haut Comité international régional de lutte contre les maladies des plantes et des animaux (HCIRSA), composé des Ministres de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, de l'alimentation, du développement rural et du développement agricole des pays de l'OIRSA, a été marquée par l'acte officiel d'adhésion de la République dominicaine à l'OIRSA en tant que membre de plein droit.
